

From: gilours@orange.fr

Sent: Monday, July 17, 2017 10:13 AM

To: Undisclosed-Recipient;

Subject: SHEDS DE NEYRPIC SAINT MARTIN D'HERES ET SHEDS DE MONTESSUY CHOMER RENAGE

Monsieur David QUEIROS , maire de Saint Martin d'Hères , Conseiller Départemental de l'Isère,
juillet 2017

m'intéressant au patrimoine je vous salue pour avoir préservé comme il le fallait la mémoire des travailleuses et des travailleurs de l'usine NEYRPIC sur votre territoire en n'oubliant pas de sauvegarder les sheds où le souvenir du sang, de la sueur et des larmes restera présent dans ses murs sauvés. Mon cousin Marcel RÉ ouvrier pendant plus de 40 ans y laissa son énergie.

Peu importe ce que l'on vous dira sur le projet à venir concernant cette friche industrielle sur votre commune, le plus important étant que les fondations de n'importe quel projet le seront basés sur l'édification du code du travail dont on parla certainement sous les sheds.

A Renage, les socialistes s'en foutent officiellement et auront demandé et obtenu l'inscription à l'inventaire des monuments historiques la plus bête de France puisque ne concernant que la moitié de la fabrique de soie, en oubliant volontairement les sheds de l'usine Montessuy et Chomer parce que les ouvrières qui y travaillèrent et qui y organisèrent les premières luttes des classes avec classe en 1908, ça pue. (PJ 1 LEDS DE " gilours " AVEC L'ACCORD DE " GO IN " S'IL VOUS PLAIT !)

Ne nous y trompons pas : sur le projet de Renage pour la réhabilitation du réfectoire de cette industrie, nous voyons apparaître quelques (PJ 2 TRIANGLES) qui n'ont rien à voir avec des sheds et surtout pas avec la symbolique des triangles des équerres et des compas propres aux compagnons du Devoir dont la devise est " SERVIR ". Celle de la municipalité de Renage est " SE SERVIR ". Ce ne sont pas les triangles des sheds qui sont dessinés sur le bâtiment mais bien la validation de l'inconsciente démonstration de l'acte manqué d'avoir oublié délibérément de protéger ceux des bâtiments voisins. Une tentative de l'amère et ses premiers disciples d'en rendre responsable des fonctionnaires de la DRAC a d'ailleurs échouée grâce à votre serviteur.

L'ensemble de mon travail accompli n'est rien à côté de celui de plus d'une centaine de jeunes et d'adultes en formation pré-qualifiante rémunérés par l'Etat (et dont certains étaient envoyés par la mission locale de Saint Martin d'Hères) et qui ont réhabilité le bâtiment devenant la salle événementielle laïque et républicaine " LA GRANDE FABRIQUE ", nommée ainsi pour se souvenir du genre d'industries concernées par ce surnom donné à certaines grandes usines dans la vallée du Rhône.

Bien entendu sachez que pleins d'applaudissements vous seront réservés dès que vous appellerez à l'assemblée départementale l'oublie majeur sus-mentionné d' Amélie GIRERD, quand elle fera sa maline à l'assemblée départementale, la maire de Renage et devenue Conseillère Départementale suppléante par abus de ciseaux utilisé par le MILLIONNAIRE-VALLINI-J'AI-L'INTIME-CONVICTION pour re-découper le canton de Rives-Tullins-Rives-Tullins-Rives et pour faire élire son idole ainsi que lui-même car il faut bien cucumuler.

Je vous rencontrerai prochainement pour vous faire part du projet qui vous concernera au premier chef en général et pour votre commune en particulier par mon investissement financier dans le futur centre à l'intérieur de la halle NEYRPIC et vous offrir le livre " Révolte à l'usine Montessuy et Chomer de Renage " , de ma petite maison d'édition CERFAC, écrit par une habitante de votre commune.

Je vous confirmerai ce que j'ai dit à Madame la Sénatrice Annie DAVID à la fête du travailleur alpin en juin dernier concernant les élections sénatoriales de septembre prochain.

Gilles MICHEL " on vaut mieux que ça ! " " on s'en souviendra ! "

Attention : le présent message et ses éventuelles pièces jointes (ci-après " le Message ") sont adressées exclusivement à l'usage exclusif de leur (s) destinataire (s) indiqué (s), et leurs contenus sont strictement confidentiels. Toute copie, retransmission, diffusion, modification, diffusion, édition, ou autre usage en tout ou partie, ainsi que toute utilisation non autorisée par toute personne ou entité légale de ce Message sont

formellement interdits, sauf mentions particulières. Si vous recevez ce Message par erreur, nous vous remercions de le détruire et de nous en aviser immédiatement par courriel et vous abstenir de toute référence aux informations qui y figurent afin d'éviter les sanctions attachées à la divulgation et à l'utilisation d'informations confidentielles. Les messages électroniques sont susceptibles d'altération et de falsification. L'expéditeur décline toute responsabilité au titre de ce Message s'il a été corrigé, déformé ou falsifié sans autorisation.